



LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2015 – LES REVENDICATIONS DES NÉO-BRUNSWICKOISES

Nous reconnaissons ces terres – celles de nos sœurs Mi’kmaq, Wolastoqiyik et Passamaquoddy présentes ici aujourd’hui – comme des territoires non cédés. Nous sommes solidaires des luttes des femmes d’ici et de partout sur la planète pour un monde équitable et juste. Nous marchons pour une société qui assure la liberté, l’égalité et la dignité de tous. Nous marchons pour une économie axée sur les valeurs du féminisme, de l’écologie et de la solidarité et orientée sur le bien commun et le mieux-être de l’ensemble de nos communautés. Nous marchons pour un monde affranchi de toute violence et pour le respect des choix en matière de reproduction, d’orientation sexuelle et d’identité de genre. Nous marchons pour la réconciliation des peuples autochtones et des non-Autochtones afin qu’ils tissent et maintiennent des relations fondées sur le respect mutuel. Nous marchons pour les droits des immigrants, des réfugiés et des travailleurs migrants afin qu’ils aient une chance égale de s’intégrer dans notre société.

Les revendications des Néo-Brunswickoises participant à la Marche mondiale des femmes 2015 s’articulent autour de trois thèmes prioritaires :

1. L’analyse inclusive selon le genre
2. L’égalité économique
3. La violence faite aux femmes

Le texte qui suit explicite nos revendications. Pour en savoir davantage sur les enjeux, le travail des groupes de pression et les activités que vous pouvez appuyer, cliquez sur les liens.

1. L’ANALYSE INCLUSIVE SELON LE GENRE

- Nous réclamons que le gouvernement effectue une **analyse inclusive selon le genre** avant de prendre toute décision portant sur les politiques, les budgets, les lois et les programmes.
- Nous réclamons que tous les ordres de gouvernement reconnaissent que les droits des femmes autochtones sont inextricablement liés aux droits collectifs et, par conséquent, qu’ils adoptent dans son intégralité la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

et qu'ils l'utilisent comme cadre pour une réconciliation des peuples autochtones et des non-Autochtones au Canada.

- Nous réclamons que toutes les femmes aient accès aux services de santé reproductive et sexuelle, y compris à la contraception, aux diagnostics d'ITS et à leurs traitements, aux services de sages-femmes, à l'avortement et au financement de chirurgies pour changement de sexe.

Le genre et d'autres aspects connexes à l'identité personnelle ont de profondes répercussions sur nos expériences de vie et nos perspectives d'avenir. Notre sexe, la classe sociale à laquelle nous appartenons, notre race, nos habilités physiques, notre statut d'immigrante, notre ethnicité, notre orientation sexuelle, notre identité de genre – collectivement, tous ces facteurs et d'autres encore jouent un rôle dans la discrimination, le harcèlement et la violence que nous subissons. Ils influent également sur notre accès au pouvoir, à un certain statut social, aux ressources et à la richesse, ainsi que sur nos conditions de vie, notre sécurité personnelle, notre santé et notre mieux-être.

Les décisions doivent découler d'une démarche qui tient compte d'une multitude de facteurs identitaires interdépendants afin de déterminer les expériences et les besoins distincts des hommes et des femmes dans toute leur diversité et de mesurer les conséquences potentiellement différentes qu'auront les politiques, les programmes, les budgets et les lois sur les deux groupes. Tous les ordres de gouvernement doivent prendre les mesures pour s'assurer que leurs décisions produisent des résultats équitables. Compte tenu de la sous-représentation chronique des femmes aux postes de direction et en l'absence presque totale des femmes les plus défavorisées au processus décisionnel, les gouvernements ont l'obligation de considérer l'égalité hommes-femmes et la diversité avant de prendre leurs décisions.

Ainsi, une analyse des répercussions sur l'équité doit faire partie intégrante de la gouvernance quotidienne. Il faut mettre en œuvre les moyens qui permettront à toutes les femmes de formuler et d'exprimer leurs opinions et de participer au processus décisionnel. La devise du mouvement des droits des personnes handicapées, *Rien à notre sujet sans nous*, reflète ce principe, soit celui d'une participation active à l'élaboration de politiques et de stratégies qui touchent les vies des groupes sous-représentés.

Depuis plus de vingt ans, les groupes de femmes aux quatre coins du Canada et de la planète demandent aux gouvernements de considérer d'emblée l'égalité hommes-femmes et la diversité dans l'élaboration de leurs politiques. Si nous nous sommes d'abord concentrées sur l'égalité des sexes, nous comprenons maintenant davantage la corrélation entre la discrimination sexuelle et d'autres formes d'oppression fondées sur l'identité. Certains gouvernements dans notre pays et de par le monde entier ont pris des mesures concrètes pour intégrer ces perspectives dans leurs processus décisionnel et budgétaire, mais sans trop de succès. Il y a plus de dix ans, la direction d'Égalité des femmes du Nouveau-Brunswick a publié une analyse comparative selon le genre, et à ce jour, la direction actuelle, présidée par le ministre responsable d'Égalité des femmes, en

l'occurrence le premier ministre Brian Gallant, recommande toujours la promotion d'une telle analyse pour cerner et résoudre les problèmes au sein du gouvernement. Mais le temps est venu d'en faire une étape obligatoire dans le processus décisionnel et non une simple recommandation.

Les femmes autochtones considèrent les droits de la personne et les droits collectifs de leurs peuples comme deux éléments d'un ensemble cohérent. Ce point de vue a été souligné dans une note d'information des Nations Unies portant sur l'égalité des sexes et les peuples autochtones : « Les femmes autochtones maintiennent que l'indivisibilité des droits signifie qu'elles ne peuvent exercer leurs pleins droits de la personne lorsque les droits collectifs de leurs peuples sont violés. La capacité des femmes autochtones à exercer leurs droits fondamentaux dans les domaines social, économique, culturel et politique garantis par les instruments internationaux est inextricablement liée à leur droit d'autodétermination dans leurs territoires. Ces territoires ancestraux sont à la base des cultures, traditions, pratiques spirituelles, économies et systèmes politiques autochtones. »

Comme membres des premiers peuples qui subissent les contrecoups dévastateurs de la colonisation, souffrent de maintes formes de discrimination et cherchent à cultiver une relation de nation à nation avec les gouvernements colonisateurs, les femmes autochtones sont aux prises avec des enjeux particuliers et de profondes inégalités. La Commission de vérité et réconciliation a répertorié les horreurs de la politique de génocide culturel au Canada et les répercussions des pensionnats sur plusieurs générations. En raison d'une méconnaissance navrante de la part des Canadiens et Canadiennes à l'égard des peuples autochtones et des relations entre ceux-ci et les non-Autochtones, des attitudes et des clichés négatifs perdurent. Pour remédier immédiatement à la situation, les Canadiens et Canadiennes doivent connaître l'histoire des relations entre les Autochtones et les non-Autochtones. On doit en outre donner aux Autochtones l'occasion d'apprendre leur propre histoire, leur culture et leur langue.

La Commission de vérité et réconciliation souligne que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) décrit les normes et principes essentiels pour opérer une véritable réconciliation au Canada au XXI^e siècle. Adoptée en 2007 par la majorité des États, la Déclaration est un outil indispensable pour sensibiliser le public à la situation à laquelle sont confrontés les Autochtones et pour suivre de près le progrès accompli et les mesures mises en œuvre par les pays pour assurer la protection et le respect des droits des Autochtones. Il faut repenser les lois, les politiques et les programmes actuels portant sur les Autochtones afin qu'ils correspondent à ces normes aujourd'hui et à l'avenir. Le Canada n'a signé la Déclaration qu'en 2010 et l'a ensuite décrite comme un document d'« aspirations » qui n'est « pas juridiquement contraignant ». Nous exigeons que le Canada remplisse ses obligations et reconnaisse les droits des peuples autochtones à la réparation, à la restitution et à la résolution des différends. Nos revendications portent sur les terres et les ressources, les activités de développement, la protection de l'environnement, les droits culturels, le rapatriement et les processus judiciaires et législatifs qui pourraient avoir une incidence sur les peuples autochtones.

Il est temps de réexaminer fondamentalement la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. Il faut d'abord reconnaître que les premiers peuples vivaient et vivent toujours sur un territoire qu'ils n'ont jamais cédé, vendu, échangé, ni transmis aux colonisateurs. Les peuples autochtones détiennent collectivement les droits de propriété des terres et des eaux sur leurs territoires. Tout développement sur leurs terres ou toute question susceptible d'avoir une incidence sur la vie de nos sœurs Mi'kmaq, Wolastoqiyik et Passamaquoddy requiert le consentement libre, préalable et informé des peuples autochtones.

Les décisions prises sur les soins de santé sexuelle et reproductive au Nouveau-Brunswick doivent parallèlement tenir compte de l'égalité hommes-femmes et de la diversité. Il est inacceptable que les femmes aient à porter le fardeau de la stigmatisation et de l'humiliation et à risquer leur santé quand elles font des choix sur la grossesse, l'accouchement, leur sexualité et leur identité de genre. Il est d'une importance capitale que les femmes partout au Nouveau-Brunswick aient accès sans tarder à des services publics de bonne qualité en ce qui a trait à la contraception, aux diagnostics d'ITS et à leurs traitements, aux services de sages-femmes et à l'avortement. Notre province doit également répondre aux besoins des personnes transgenres et des personnes altersexuelles et financer les chirurgies pour changement de sexe.

Pour en savoir plus sur les enjeux et les activités de défense des intérêts :

La direction d'Égalité des femmes, bureau du Conseil exécutif, la Province du Nouveau-Brunswick, *Profil Égalité 2014 : Femmes du Nouveau-Brunswick* (les statistiques sont ventilées par sexe et certaines données désagrégées sur la diversité). Pour télécharger le document : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/WI-DQF/pdf/fr/ProfilEgalite-2014.pdf>.

United Nations Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women and the Secretariat of the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues, *Gender and Indigenous Peoples*, Briefing Notes (February 2010), en anglais seulement : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/Briefing%20Notes%20Gender%20and%20Indigenous%20Women.pdf>

Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, <http://www.un.org/fr/women/cedaw/convention.shtml>

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

Commission de vérité et réconciliation, pour lire le rapport final et autres ressources : <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=3>

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées,
<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx>

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>

New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC), site Web (en anglais seulement) :
<http://nbapc.org/>

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), site Web :
<http://www.nwac.ca/?lang=fr>

Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, <http://www.nb-mc.ca/?lang=fr> /
 (On peut également visiter les sites Web des associations membres.)

Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick, site Web (en français seulement) :
<http://rfnb.ca/>,

page Facebook (en français seulement) : <https://www.facebook.com/pages/Regroupement-f%C3%A9ministe-du-Nouveau-Brunswick/208077710026>

Reproductive Justice NB / Justice Reproductive NB, site Web : <http://rjnb.org/>;

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Reproductive-Justice-New-Brunswick-RJNB-1386339424959933/timeline/>

Young Feminists Fredericton, Page Facebook (en anglais seulement) :
https://www.facebook.com/YouthFeminists?_rdr=p

Pluri'elles, Page Facebook : <https://www.facebook.com/pluriellesnb>

2. L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

- Nous réclamons l'élimination des mesures d'austérité qui ont des répercussions négatives sur les femmes et nous exigeons l'adoption de mesures pour aborder le problème de travail précaire, y compris l'augmentation et l'indexation du salaire minimum, un meilleur accès à l'assurance-emploi et l'augmentation des prestations du Régime de pensions du Canada.
- Nous réclamons l'adoption d'une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé au Nouveau-Brunswick et la création d'un organisme indépendant qui disposera de ressources et de

financement adéquats pour promouvoir et réaliser l'équité salariale dans les secteurs public et privé.

- Nous réclamons que, conformément à l'article 21 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les gouvernements fédéral et provinciaux, en consultation avec les peuples autochtones, prennent les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits et des besoins spéciaux des aînés autochtones, des femmes, des enfants et des personnes handicapées quant à l'amélioration des conditions économiques et sociales, notamment dans les domaines suivants : l'éducation, l'emploi, la formation et le recyclage professionnels, le logement, l'hygiène, la santé, la sécurité sociale.
- Nous réclamons un examen des politiques et des programmes en vigueur sur l'immigration, les travailleurs migrants et l'aide qu'ils reçoivent pour s'établir ici. L'examen sera effectué sous l'angle de l'égalité des sexes et de la diversité afin que les nouvelles arrivées puissent bénéficier de conditions propices pour contribuer à part entière et égale à la société néo-brunswickoise.
- Nous réclamons la collaboration de tous les ordres de gouvernement afin de créer au Nouveau-Brunswick un réseau de garde d'enfants financé par l'État qui sera accessible et de bonne qualité.

Il n'est pas rare qu'on nous dise que nos gouvernements doivent réduire leurs dépenses, maintenir l'équilibre budgétaire à tout prix et réduire le fardeau fiscal des entreprises et des investisseurs bien nantis, ce qui, semblerait-il, nous éviterait un marasme économique. Cette politique d'austérité, où l'on cherche à réaliser des économies à court terme, se traduit par d'importantes compressions dans les services publics comme les soins de santé et l'éducation et par une réduction du financement de programmes communautaires et de projets sans but lucratif. Elle implique également le recours à la privatisation pour la mise en œuvre de programmes et la prestation de services, et ce faisant, les résultats échappent à tout contrôle.

L'austérité n'aide en rien le 99 % de la population et elle nuit particulièrement aux femmes. Ces mesures ne créent aucun emploi, elles ne stimulent aucunement l'économie, mais elles aggravent les inégalités. Elles touchent démesurément les femmes, car ces dernières sont déjà défavorisées. Les réductions de programmes sociaux et de services publics leur nuisent davantage, car elles gagnent un revenu inférieur à celui des hommes, elles assument une plus grande part des soins de la famille et d'autrui et elles sont plus susceptibles de subir des actes de violence. Lorsque les gouvernements se serrent la ceinture, les femmes font plus de travail non rémunéré à la maison et dans leur communauté, n'obtiennent pas de hausse de salaire, perdent leur emploi relativement bien payé dans la fonction publique et font les frais des réductions de services sociaux.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de vivre dans la pauvreté, particulièrement si elles sont mères d'une famille monoparentale. Elles sont surreprésentées parmi les travailleurs occupant des postes précaires, mal rémunérés, à temps partiel ou temporaires, avec peu ou pas d'avantages sociaux. Elles sont plus nombreuses à toucher le salaire minimum, sans obtenir une augmentation de salaire en fonction du coût de la vie, et à cumuler plus d'un emploi pour joindre les deux bouts. Elles sont moins susceptibles d'être admissibles à l'assurance-emploi, et les modifications des règles limitant l'accès aux prestations de ce programme les touchent davantage que les hommes. La plupart des femmes n'ont pas de régime de retraite au travail et lorsqu'elles peuvent participer à un tel régime, leurs prestations sont inférieures à celles des hommes, car elles gagnent un moindre revenu au cours de leur vie. Le revenu de retraite des femmes repose davantage sur le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti que celui des hommes.

À ce jour, les travailleuses ne jouissent toujours pas de l'équité salariale. La disparité salariale entre les sexes subsiste parce que la société sous-estime leur contribution; parce qu'elles travaillent surtout dans les secteurs où la rémunération est faible; et parce qu'elles laissent le marché du travail périodiquement pour prendre soin de leurs enfants ou de leurs parents. La *Loi de 2009 sur l'équité salariale* du Nouveau-Brunswick comprend des dispositions pour assurer l'équité salariale dans le secteur public, mais la mise en œuvre accuse un retard important par rapport au délai prévu dans la *Loi*. Le gouvernement n'a toujours pas mis sur pied une commission indépendante qui dispose de ressources et de financement adéquats pour fournir des renseignements, donner des conseils et veiller à la réalisation de l'équité salariale et à son maintien dans le secteur public.

Au Nouveau-Brunswick, il n'existe aucune loi sur l'équité salariale dans le secteur privé. Deux tiers des femmes travaillent dans ce secteur, qui englobe des services de santé et des services sociaux régis et financés par le gouvernement, notamment la garde d'enfants, les soins à domicile, les résidences communautaires, les foyers de soins spéciaux et les maisons de transition. En 2008, le gouvernement provincial a mis en place un programme d'équité salariale facultatif dans certains services de soins. Cependant, la méthodologie appliquée étant erronée, l'évaluation de la disparité salariale s'est avérée inadéquate et on a abouti à de mauvais résultats, soit un salaire horaire de 5 \$ à 7 \$ de moins qu'il n'aurait dû l'être. De plus, les montants ont été échelonnés sur 4 à 5 ans, sans tenir compte des augmentations de salaire en fonction du coût de la vie.

La réalité économique est vastement différente pour les femmes autochtones qui, leurs frères autochtones à leurs côtés, luttent pour avoir accès aux terres ancestrales et aux ressources. Les répercussions de la colonisation, de la vie dans les pensionnats et du racisme se sont traduites par des taux démesurés de chômage et de pauvreté chez les Autochtones et par les crises qui se chevauchent au Nouveau-Brunswick et au Canada dans les domaines de la santé, du logement, de l'alimentation, de l'accès à l'eau potable et des infrastructures. Un examen approfondi de ces conditions s'impose.

Les immigrantes et les réfugiées, tout comme les travailleuses migrantes, sont confrontées à des situations économiques précaires. Le programme de parrainage des immigrants tient bon nombre d'entre elles dans la servitude économique et psychologique à l'égard de la personne qui les parraine, en l'occurrence, surtout des hommes. Pour s'établir et s'intégrer pleinement dans la société néo-brunswickoise, les nouvelles arrivées ont besoin de programmes et de services bien financés qui favorisent l'accès à de bons emplois. Les femmes qui sont admises au Canada dans le cadre du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) sont particulièrement vulnérables à l'exploitation. Certaines travaillent dans nos usines de transformation de poisson, dans des cafés ou comme aides familiales résidentes dans des résidences privées. Le 1^{er} avril dernier, des milliers de travailleurs migrants ont dû quitter le pays et d'autres seront sans doute expulsés à l'avenir. Le Canada se doit de considérer ces travailleurs comme de futurs Canadiens, de leur donner accès à tous les services et de respecter les droits de la personne et le droit des travailleurs.

L'État doit également subventionner un réseau de garderies, qui sera accessible à toutes les familles et offert par les entreprises sans but lucratif ou par le secteur public. Un tel service, essentiel et abordable pour toutes les familles – tenant compte de leurs besoins distincts, à savoir offert avant et après les heures d'ouverture normales – permettra aux mères de participer pleinement au marché du travail ou de suivre une formation sachant qu'on s'occupe de leurs enfants dans un milieu sûr et propice à leur développement. L'ensemble incohérent de programmes et de services de garderie offerts partout au Canada n'est pas utile aux familles. Comme les garderies sont plutôt rares et les frais, exorbitants, certaines femmes doivent demeurer au foyer ou encore soit s'en remettre aux membres de leur famille pour prendre soin de leurs enfants, soit se prévaloir de services de garderie non réglementés. Les fonds consacrés aux soins des enfants produisent des retombées considérables : les femmes participent davantage au marché du travail, le nombre de postes en garderie augmente et la qualité de ces emplois s'améliore.

Pour en savoir davantage sur les enjeux et les activités de défense des intérêts :

NB Prosperity, Not Austerity/Prospérité Non Austerité N.-B., page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/NB-Prosperity-Not-AusterityProsp%C3%A9rit%C3%A9-Non-Aust%C3%A9rit%C3%A9-N-B/916826361715086>

Front commun pour la justice sociale du N.-B., *Les femmes et la pauvreté au Nouveau-Brunswick : Mise à jour 2015* (8 mars 2015) : <http://frontnb.ca/?id=133>

New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC), site Web (en anglais seulement) : <http://nbapc.org/>

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA),
http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

Commission de vérité et réconciliation – pour lire le rapport final et autres ressources :
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=3>

Canadian Federation of University Women, site Web (en anglais seulement) :
<http://www.cfuw.org/>

Coalition pour l'équité salariale au N.-B., site Web : <http://www.equite-equity.com/index.cfm>
 page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/NB-Coalition-for-Pay-Equity-Coalition-pour-1%C3%A9quit%C3%A9-salariale-du-N-B/153042224734748>

Ruth Rose, *La structure salariale dans les services de proximité dans sept provinces canadiennes : Des points de repère pour des exercices d'équité salariale au Nouveau-Brunswick*, Rapport produit pour la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick (juin 2014).
<http://www.equite-equity.com/userfiles/file/SOMMAIRE%20Rapport-RuthRose%20juin%202014.pdf>

Coalition pour l'équité salariale au N.-B, *Commentaires sur les résultats du programme d'équité salariale du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans les secteurs non légiférés*, mémoire remis à la ministre responsable des Questions féminines (janvier 2013) :
http://www.equite-equity.com/userfiles/file/Brief_2012_pay_equity_3groups_FRE%281%29.pdf

Différents intervenants, **Repensons les services de garde**, site Web : <http://rethinkchildcare.ca/>

Union nationale des fermiers, (en anglais seulement) : <http://www.nfu.ca/>

3. LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

- Nous réclamons une **enquête nationale** sur le taux démesurément élevé de **meurtres et de disparitions de femmes autochtones**.
- Nous réclamons des efforts pour **lutter contre les causes fondamentales de la surreprésentation des femmes et des jeunes filles autochtones dans les cas d'exploitation sexuelle et de trafic du sexe**.
- Nous réclamons le lancement d'une **campagne de sensibilisation et de prévention** visant à **mettre fin aux violences que commettent les hommes sur les femmes**.

Les Nations Unies ont reconnu en 1993 la violence faite aux femmes comme une question de droits de la personne, et l'organisation a défini des normes afin de tenir les gouvernements responsables de l'élimination des conditions favorisant cette brutalité. Néanmoins, la violence demeure au Canada et au Nouveau-Brunswick un problème social tenace et très répandu qui accable les femmes et les filles, peu importe leurs race, ethnicité, classe économique, orientation sexuelle, identité de genre, habileté physique et conditions sociales. Si un réel progrès a été réalisé en ce qui concerne la sensibilisation et la réaction à la violence commise par les hommes sur les femmes, il n'en reste pas moins que nous avons encore du pain sur la planche.

Les femmes ont travaillé inlassablement pour élargir le réseau de maisons de transition et de services d'intervention auprès des victimes; offrir une formation aux policiers et aux fournisseurs de soins de santé; instruire les jeunes; et créer des tribunaux spécialisés en violence conjugale. De toute évidence, la violence entre partenaires intimes, l'agression sexuelle et toute autre forme de violence sexospécifique se perpétuent dans nos foyers, nos écoles et nos communautés. Ce genre de brutalités et de mauvais traitements sont les délits les moins signalés aux autorités; bon nombre de victimes, leurs besoins criants toujours insatisfaits, continuent ainsi de vivre dans l'ombre de la société. Les homicides intrafamiliaux et les meurtres-suicides traumatisent toujours nos communautés.

Au Canada, les femmes autochtones représentent un pourcentage démesurément élevé des victimes de violence. En effet, avant que le gouvernement fédéral n'ait mis fin à son financement, Sœurs par l'esprit avait répertorié des centaines de cas de femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada au cours des 30 dernières années. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a conclu que l'inaction continue de notre pays pour contrer la violence extrême faite aux femmes et aux filles autochtones constitue une violation grave des droits de la personne. Depuis des années, des groupes et des particuliers ont pourtant réclamé la tenue d'une enquête nationale sur ce drame.

Les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées dans les cas d'exploitation sexuelle et de trafic du sexe. Le temps est venu de passer à l'action et de concerter nos efforts pour s'attaquer aux causes fondamentales, y compris les répercussions du colonialisme sur les sociétés autochtones, l'impact des pensionnats sur plusieurs générations d'Autochtones, la violence intrafamiliale, le mauvais traitement des enfants, la pauvreté, l'itinérance, le manque de produits essentiels à la subsistance, le manque de services et de ressources en milieu urbain, la discrimination raciale et la discrimination sexospécifique, le manque d'instruction, la migration et la toxicomanie.

La misogynie et l'asservissement des femmes sont bien ancrés dans nos systèmes sociaux ainsi que dans la culture populaire, les attitudes et les médias sociaux. C'est pourquoi l'élimination de la violence faite aux femmes nécessitera un plan d'action coordonné et multidimensionnel à long terme. Elle nécessitera également de la part de tous les ordres de gouvernement et de tous nos

frères et sœurs la volonté de comprendre et d'éliminer les causes fondamentales de la violence. La discrimination sexuelle, l'exploitation économique, le colonialisme, le racisme, l'homophobie, la transphobie et autres obstacles endémiques cantonnent les femmes dans la vulnérabilité et perpétuent leur oppression; nous devons le reconnaître et y remédier.

Nous joignons nos voix pour réclamer une enquête nationale sur le meurtre et la disparition de femmes autochtones et pour exiger la mise en œuvre de mesures pour éviter que ce drame ne se reproduise. Nous demandons également un suivi de la mise en œuvre des recommandations proposées dans le Cadre stratégique pour mettre fin à la violence faites aux femmes abénaquises au Nouveau-Brunswick, document publié en 2008 par un comité consultatif comprenant des femmes autochtones.

Le temps est également venu de rassembler les nombreux organismes et intervenants œuvrant dans le domaine dans notre province et de concentrer nos efforts pour éliminer la violence sexospécifique. Il faut élaborer une campagne de sensibilisation et de prévention d'envergure et bien pensée, en collaboration avec divers groupes tels que les organismes offrant des services aux femmes; les groupes de défense et les chercheurs; le Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick; la direction d'Égalité des femmes; et les hommes ralliés à la cause. Il importe de trouver des moyens d'interpeller les hommes, car ils commettent la majorité des violences sur les femmes. En outre, il faudra peaufiner le message de la campagne et disposer des ressources nécessaires pour le transmettre à tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, peu importe leur âge, leur culture ou leur niveau d'alphabétisation.

Pour en savoir davantage sur les enjeux et les activités de défense des intérêts :

La direction d'Égalité des femmes, bureau du Conseil exécutif, la Province du Nouveau-Brunswick, *Profil Égalité 2014 : Femmes du Nouveau-Brunswick*, p. 104-119. Pour télécharger le document : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/WI-DQF/pdf/fr/ProfilEgalite-2014.pdf>.

Comité consultatif du Nouveau-Brunswick sur la violence faite aux femmes autochtones, *Cadre pour mettre fin à la violence faite aux femmes abénaquises au Nouveau-Brunswick* (mars 2008) : <https://www.gnb.ca/0012/Womens-Issues/wabanaki-f.pdf>

L'Association des femmes autochtones du Canada, **Sœurs par l'esprit**, visitez le : <http://www.nwac.ca/secteurs-de-politiques/securite-et-prevention-de-la-violence/soeurs-par-lesprit/?lang=fr>

L'Association des femmes autochtones du Canada, *L'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des filles autochtones : revue de la documentation et entrevues auprès d'intervenants-clés, Rapport final* (octobre 2014) en anglais seulement : http://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2014_NWAC_Human_Trafficking_and_Sexual_Exploitation_Report.pdf

La Commission de vérité et réconciliation, pour lire le rapport final et autre documentation : <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=3>

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, site Web (en anglais seulement) : <http://www.unb.ca/fredericton/arts/centres/mmfc/>

Fredericton Sexual Assault Crisis Centre, page Facebook (en anglais seulement) : <https://www.facebook.com/Fredericton-Sexual-Assault-Centre/150973421646670>

Conclusion

Si la lutte pour bâtir une nouvelle société fondée sur l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix s'avère difficile, nous demeurons optimistes pour autant.

Les nombreuses militantes qui nous ont précédées, les grand-mères, les sœurs et les organisatrices communautaires qui vivent toujours à nos côtés sont pour nous une source d'inspiration.

Nous espérons de tout notre cœur que la Marche nous encouragera à apprendre à mieux nous connaître les uns les autres, à retenir les leçons que nous avons tirées des luttes antérieures et des luttes actuelles et surtout, à collaborer avec efficacité pour apporter des changements.

Nous ne serons libres que lorsque toutes les femmes seront libres!